JOURNAL FOOT

FOOT N°657 DU 22 MAI 2025

hautesavoie le Département
Don d'organes
Crédit Mutuel
evian
TEAM SPORT 2000

COUPE DE FRANCE

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 juin 2025 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2024/2025, vous devez vous inscrire via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ».

La date limite d'engagement est fixée au 15 juin 2025 (dernier délai).

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE LE WEEK-END
07.70.03.84.75

SOMMAIRE

REGLEMENTS P.02
TECHNIQUE P.05
FUTSAL P.08

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.
Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 19/05/2025
Publiée le 22/05/2025

DECISIONS

MATCH N° : 28688542
DOSSIER N°657/54 : PERS JUSSY US 1 –AMPHION PUBLIER CS 2 – SENIORS D3 Poule B du 11/05/2025

En la forme :
La réclamation d'après match formulée par le club de PERS JUSSY US au motif que « sont inscrits sur la feuille de match plus de deux joueurs mutation hors période et que deux joueurs U20 ont participé à plus d'un match au cours de deux jours consécutifs » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187 -1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :
Considérant que le club d'AMPHION PUBLIER a pu faire valoir ses explications en date du 13/05/2025.

Considérant qu'après consultation du fichier, il apparait que le club d'AMPHION PUBLIER n'a fait participer **à la rencontre objet du litige** qu'un seul joueur **« mutation** hors période » (GRUNY Fabien) ce qui est conforme aux dispositions de l'article 160 des RG FFF.

Considérant qu'après consultation du fichier, il apparait qu'aucun joueur ayant participé à la rencontre LANFONNET ES 21 / AMPHION PUBLIER CS 21 U20 D1 du 10/05/2025 n'a participé à la rencontre objet du litige.

Considérant que dès lors la réclamation du club de PERS JUSSY ne saurait prospérer.

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

MATCH N° : 29930757
DOSSIER N°657/55 : THONON AS 1 –EVIAN FC 1 – U17 D2 Poule A du 03/05/2025

En la forme :
La réclamation d'après match formulée par le club d'EVIAN FC au motif que « sont inscrit sur la feuille de match deux joueurs mutation hors période alors qu'il ne pouvait en faire jouer qu'un selon l'article 160 des RG FFF » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :
Considérant que le club de THONON AS a pu faire valoir ses explications en date du 13/05/2025.

Considérant qu'après consultation du fichier, il apparait que le club de THONON AS a fait participer à la rencontre objet du litige deux joueurs « mutation hors période » (OTTO Chrys et GUIBLAIN Yanis)

Attendu que cela n'est pas conforme aux dispositions de l'article 160 des RG FFF qui dispose que **«** dans les compétions officielles des catégories U12 à U18, le nombre de joueurs **«** mutations » pouvant être inscrit sur la feuille de match est de quatre dont un maximum hors période au sens de l'article 92.1 des RG FFF **»**.

Considérant que de ce fait l'équipe de THONON AS 1 est en infraction au regard de l'article 160 des RG FFF.

Décision :
La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de THONON AS 1 sans pour autant en reporter le gain à l'équipe d'EVIAN FC 1 conformément aux dispositions de l'article 187-1 alinéa 6 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats:
THONON AS 1: - 1pt
EVIAN FC 1: 0 pt
THONON AS 1: 0 but
EVIAN FC 1: 2 buts

MATCH N°: 29921614
DOSSIER N°657/56 : SAINT JEOIRE LA TOUR 1 –GJ PAYS MONT BLANC 2 – U17 D2 Poule B du 03/05/2025

En la forme :
La réserve d'avant match formulée par le club de SAINT JEOIRE LA TOUR au motif que « sont inscrits sur la feuille de match plus de trois joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club « est irrecevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

Au fond :
Considérant que selon l'article 186 des RG FFF, les réserves d'avant match doivent être confirmées dans les 48h ouvrables suivant le match

Considérant que cette confirmation comme son nom l'indique doit reprendre les termes et arguments de la réserve d'avant match.

Considérant que la confirmation du club de SAINT JEOIRE LA TOUR fait état de plus de trois joueurs ayant participé à plus de trois rencontres avec une équipe supérieure du club, ce qui n'est pas une formulation en les mêmes termes que la réserve d'avant match.

Considérant que cette nouvelle formulation de la confirmation des réserves doit être considérée comme une réclamation d'après match.

Considérant qu'après étude du dossier, celle est irrecevable car ne correspondant à aucun article des RG FFF.

A titre subsidiaire, l'équipe de GJ PAYS MONT BLANC 2 n'a fait participer aucun joueur ayant fait plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club lors de la rencontre objet du litige

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH N° : 53327778
DOSSIER N°657/57 : FOOT SUD GESSIEN 1 –CLUSES SCIONZIER FC 3 – COUPE DISTRICT U15 du 01/05/2025

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de FOOT SUD GESSIEN au motif que « l'ensemble des joueurs présent à ce match auraient joués avec l'équipe supérieure lors du dernier match au championnat régional » est irrecevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :
Considérant que cette réserve ne correspond à aucun article des RG FFF.

Considérant qu'il advenait de faire référence, au besoin, aux éventuels équipiers supérieurs de l'équipe de CLUSES SCIONZIER FC 3, c'est-à-dire aux joueurs ayant éventuellement participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe

supérieure du club de CLUSES SCIONZIER FC ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Considérant à titre subsidiaire qu'après étude du dossier, aucun joueur figurant sur la FMI de la rencontre CLUSES SCIONZIER FC 1 / ANNECY LE VIEUX US 1 U15R1 Poule B du 13/04/2025, dernière rencontre officielle de l'équipe régionale supérieure invoquée par la demande du club de FOOT SUD GESSIEN n'a participé à la rencontre objet du litige.

Considérant à titre subsidiaire qu'après étude du dossier, aucun joueur figurant sur la FMI de la rencontre CLUSES SCIONZIER FC 21 / ANNECY LE VIEUX US 21 U14R1 Poule B du 13/04/2025, dernière rencontre officielle de l'équipe régionale supérieure invoquée par la demande du club de FOOT SUD GESSIEN n'a participé à la rencontre objet du litige.

Considérant que dès lors la **réclamation** du club de FOOT SUD GESSIEN ne saurait prospérer.

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

MATCH N° : 29933813
DOSSIER N°657/58 : AMPHION PUBIER CS 1 – PAYS DE GEX FC 3 – U15 D3 Poule A du 18/05/2025

En la forme :
La réserve d'avant match formulée par le club d'AMPHION PUBLIER au motif que « sont inscrit sur la feuille de match plus de trois joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club « est irrecevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

Au fond :
Considérant que cette réserve ne correspond à aucun article des RG FFF.

Considérant à titre subsidiaire, que la réserve ne peut porter en District que sur le fait que « plus de trois joueurs auraient participé à plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure du club **»**

Considérant que de ce fait la réserve du club d'AMPHION PUBLIER ne saurait prospérer.

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION TECHNIQUE

STRUCTURATION DES CLUBS

LABEL JEUNES FFF CREDIT AGRICOLE – 2025/2026

La campagne **2025/2026 des Label Jeune FFF Crédit Agricole, Féminines et Futsal** est lancée.
Les clubs souhaitant renouveler leur Label ou s'engager dans la démarche doivent envoyer un mail à Sandrine Janssoone – sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr pour le **lundi 1er septembre au plus tard**

Liste des clubs arrivant en fin de droit en juin 2026

Label Jeunes	**Label Jeunes Féminines**	**Label Jeunes Futsal**
- Ballaison	- Annecy	- Thonon
- Cluses	- Annecy le Vieux	
- Genevois	- Cluses	
- Marignier Sport	- ESCO	
- Morzine	- Marignier Sport	
- Sillingy	- Sillingy	
- St Pierre	- Thonon	
	- U. Salève Foot	

Clubs ayant fait une demande d'engagement ou de renouvellement
Label Jeunes : Cluses - Genevois – Marignier – Morzine - Sillingy – St Pierre
Label Jeunes Féminines : Cluses - Marignier – Sillingy - St Pierre - Thonon
Label Jeunes Futsal : Thonon

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

FOOT DES ENFANTS

TOURNOIS
Il est rappelé que **l'organisation et/ou la participation à des tournois sur les journées de plateaux** n'est pas autorisée.
Toute équipe absente sera considérée comme forfait et amendée en conséquence.

Pour rappel, si vous accueillez des équipes étrangères ou si vous participez à un tournoi étranger, il est impératif de faire homologuer votre tournoi par la Ligue : technique@laurafoot.fff.fr

JOURNEE NATIONALE DES U7
Elle aura lieu le **samedi 14 juin** à **THONON** (complexe sportif de la Grangette)
Inscription via ce lien https://forms.office.com/e/jVezsTnzi1 à remplir pour le **mercredi 4 juin.**
Le nombre de terrains nous permet d'accueillir **les u6 et les u7**. Il vous est donc possible de créer soit des équipes uniquement composées de u6, soit uniquement de u7, soit mixtes (u6 et u7)
Prise en compte des inscriptions par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles.

Horaires
MATIN : accueil de **8h15 à 8h45**. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30
APRES-MIDI : accueil de **13h45 à 14h15**. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h
Les responsables recevront quelques jours avant la plaquette de la journée

Inscriptions des clubs

Matin

Clubs	Nbre d'équipe U6	Nbre d'équipe U7	Nbre d'équipe Mixtes	Nombres d'enfants
Annecy	0	2	0	11
Annecy Fem	1	1	0	6
Ballaison	0	0	2	10
Bons en Chablais	0	0	3	18
Champanges	0	0	1	6
Chéran	0	0	3	15
Chilly	2	2	1	20
Cranves-Sales	0	1	1	12
Douvaine Loisin	2	3	1	36
Epagny Metz Tess	1	4	1	29
Foron	1	2	4	23
Lac bleu	1	1	1	20
Lyaud Armoy	0	0	3	15
Marignier	2	3	0	28
Marnaz	0	1	1	13
Morzine	0	0	2	10
Pringy	0	1	1	10
Reignier	0	2	2	20
Sciez	1	2	0	16
Sillingy	1	1	1	15
TEGG	1	1	2	22
Thonon	0	3	0	15
Thyez	2	2	1	25
U. Salève Foot	0	0	1	18
Valleiry	0	3	0	18
Veigy	1	1	0	10
Vetraz	2	2	0	24
Villaz	1	1	0	10
Ville La Grand	1	1	2	24

Après-midi

Clubs	nbre d'équipe U6	nbre d'équipe U7	nbre d'équipe Mixtes	Nombres d'enfants
Allinges	1	3	0	18
Amancy Cornier	0	0	3	18
Argonay	0	2	2	12
Bonne	0	2	0	8
Bonneville	2	1	0	12
Cernex	0	1	0	5
Champanges	0	0	1	6
Chavanod	0	0	2	10
Cluses Scionzier	0	3	0	13
Divonne	0	2	1	15
Fillinges	1	1	0	12
Futsal Rumilly	0	0	1	6
Genevois	0	2	0	12
Ht Giffre	0	1	1	10
La Filière	0	1	1	10
Lanfonnet	2	1	1	20
Leman	0	0	3	15
Mt Blanc Passy	0	0	3	15
Pays de Gex	0	6	0	30
Perrignier	0	0	2	12
Poisy	1	1	1	15
Sallanches	0	3	0	15
Semine	1	0	1	12
St Cergues	0	0	2	12
St Pierre	0	0	2	12
Thônes	0	1	0	6
Thonon	3	0	0	15
Vacheresse	1	1	0	8
Vuache	0	0	2	10

PLATEAUX
FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES
U7

22.03 : Cernex - Etrembières – Marnaz - Meythet
29.03 : Frangy
05.04 : Cruseilles – GFA – Genevois
14.04 : Brevon - Champanges -Cluses Sc. – Etrembières – Veigy
10.05 : Annecy – Allinges – Marnaz – U. Salève Foot – Villaz

U9
15.03 : ESCO – Fillinges - Haut Rhône - Sallanches - Vieugy
22.03 : Frangy- Marigny – Mt Blanc Passy - Perrignier
29.03 : Cernex - Filière
5.04 : Vieugy - Viuz
12.04 : Chamonix- Haut Rhône - Marnaz - Sallanches - Seynod - Thonon - Villaz
10.05 : Foot Sud - Frangy, Fillinges, Ayze, Sallanches, Cernex
17.05 : Annecy - Ayse - Bonneville – Foron - La Balme – Marignier – Pringy - Sallanches, Salèves - Sauverny - Vallée verte Villaz - Viuz

FETE DU FOOTBALL FEMININ
SAMEDI 31 MAI 2025 à CLUSES

Un événement pour les équipes féminines existante ou qui se créent pour l'occasion.

C'est l'occasion de clôturer la saison du football féminin en rassemblant les licenciées de 6 à 18 ans en proposant des matchs et des ateliers.

C'est également l'occasion de promouvoir le sport féminin, l'EURO 2025, le football diversifié (Tirs au but, Golf foot…) et de sensibiliser les acteurs aux actions écologiques.

Equipes inscrites

Club ou Entente	Foot à 4 Nombre d'équipes (4+2 joueuses)	Foot à 5 Nombre d'équipes (5+2 joueuses)
Es cernex	j'engage 1 équipe	
CO Chavanod	j'engage 1 équipe	j'engage 2 équipes
Usav		j'engage 1 équipe
US Vetraz		j'engage 2 équipes
Saint jeoire la tour		j'engage 1 équipe
FC CLUSES	j'engage 1 équipe	j'engage 1 équipe
Csl perrignier	j'engage 2 équipes	j'engage 2 équipes
Tegg	j'engage 2 équipes	j'engage 1 équipe
etoile sportive de valleiry	j'engage 1 équipe	j'engage 1 équipe
F2C	j'engage 1 équipe	j'engage 1 équipe
GFA 74	j'engage 2 équipes	j'engage 1 équipe
LANFONNET		j'engage 1 équipe
CLUB SPORTIF DU SAINT PIERRE	j'engage 1 équipe	j'engage 1 équipe
GJFG		j'engage 2 équipes

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Equipes engagées pour le championnat 2024/2025
Pour le 73
Association Futsal Rochette Olympique 2
Futsal Bourget United 1
U S Chartreuse Guiers 1
Futsal K-P U C Montmélian
Association Savoyarde Futsal Moutiers

Pour le 74
Thonon les Bains
Cluses Bonneville Foron 74
FC Vermillon

Réception mail des clubs de FUTSAL BOURGET UNITED, US CHARTREUSE GUIERS, CLUSES BONNEVILLE FORON 74 demandant une entrevue avec le Président du District de Savoie.

Réponse : l'entrevue aura lieu le lundi 2 juin 2025 à 17H30 au district de Savoie de Football 2ème étage. Merci de prendre bonne note de cette date.